Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 003-210301578-20261016-20261016063-DE

COMMUNE DE Magnet

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/10/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIBOULET Véronique.

Etaient présents :
M. BAPTISTE Ludovic, Mme CARTHELAX Laureen, M. DA SILVA David, Mme GENESTE Corinne, Mme GIORGI MASSERET Marina, Mme GOBERT Sophie, M. GONDEAU Denis, M. LAPENDRY Geoffrey, M. MOREAU Mickaël, Mme NOWICKI Marie, M. POTHIER Fabrice, Mme RIVOALAN Laurine, Mme ROUGIER Amélie, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. MERCIER Jean-Louis

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme CARTHELAX Laureen

Numéro interne de l'acte : 2026-10-16-063
Objet : Plantation d'un arbre de la laïcité à l'école des 4 Arbres – Subvention de l'Observatoire de la Laïcité

Le Conseil municipal,

Vu les principes républicains et notamment le principe constitutionnel de laïcité ;

Vu la proposition de l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier, sous l'égide du Comité Départemental d'Action Laïque de l'Allier (CDAL 03), visant à accompagner les communes souhaitant planter un « arbre de la laïcité » afin de témoigner de leur attachement au principe républicain de laïcité ;

Considérant que l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier propose aux communes qui prennent cette initiative une subvention destinée à contribuer à l'achat de l'arbre, d'un montant maximal de 100 € ;

Considérant que la commune a souhaité s'associer à cette démarche et organiser, en partenariat étroit avec l'école des 4 Arbres, le DDEN rattaché à l'école et le président de la délégation des DDEN du secteur, la plantation d'un arbre de la laïcité ;

Considérant que la commune a fait le choix d'un mûrier-platane, ainsi que du lieu et de la date de plantation ;

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 003-210301578-20261016-20261016063-DE

Considérant que cet arbre a été planté le 22 mai 2026 à l'école des 4 Arbres, dans le cadre d'une manifestation destinée à témoigner de l'attachement de la commune au principe républicain de laïcité ;

Considérant que le coût d'achat du mûrier-platane s'élève à 125,95 € TTC ;

Considérant que l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier accorde à la commune une subvention de 100,00 € pour contribuer à l'achat de cet arbre, conformément au dispositif proposé ;

Considérant que la subvention est plafonnée à 100 €, le coût de l'arbre étant supérieur à ce montant ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'acter la démarche de plantation d'un mûrier-platane, arbre de la laïcité, à l'école des 4 Arbres, réalisée le 22 mai 2026, en partenariat avec l'école, les DDEN et l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier.

Article 2 : D'accepter la subvention de 100,00 € attribuée par l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier, sous l'égide du Comité Départemental d'Action Laïque de l'Allier, destinée à contribuer au financement de l'achat de l'arbre, dont le coût s'élève à 125,95 € TTC.

Article 3 : De préciser que le solde restant à la charge de la commune s'élève à 25,95 €.

Article 4 : De décider que la recette correspondant à cette subvention d'un montant de 100,00 € sera inscrite au budget communal.

Article 5 : D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les documents relatifs à l'attribution et à l'encaissement de la subvention.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à MAGNET
Le Maire
Véronique TRIBOULET

MAIRIE DE MAGNET
ALLIER